

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale de la commune de Mondercange



**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2022/2023





DETAILS DES COURS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

ÉVEIL MUSICAL Cours organisé par l'Harmonie Municipale de Mondercange	- Éveil musical 2 (1h / semaine) - Éveil musical 3 (1h30 / semaine)	Samedi 14h00 - 15h00 Samedi 15h00 - 16h30
FORMATION MUSICALE	- 1 ^{ère} année (1h00 / semaine) - 2 ^e année (1h30 / semaine) - 3 ^e année (2h / semaine) - 4 ^e année (2h / semaine) - 1 ^{ère} et 2 ^e année adulte (2h / semaine)	Vendredi 16h15 - 17h15 Vendredi 17h15 - 18h45 Lundi 17h15 - 19h15 Vendredi 16h30-18h30 à Reckange/Mess organisée si la demande le justifie
Conditions d'admission	- Éveil musical : cycle 1.2 (5 ans au 31.08.) ou cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale (6 ans au 31.08.) - 1 ^{ère} année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale	
Note	- La fréquentation des cours de formation musicale jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.	
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 30min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	- Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette / bugle / cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone - Percussion, drumset (après le diplôme du 1er cycle en percussion)	
Conditions d'admission	- Suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la FM1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4). La priorité sera donnée aux anciens élèves en tenant compte de la date d'inscription et selon les places disponibles.	
PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE Cours de 60 min / semaine	- Chant choral pour enfants	lundi 16h15 - 17h15
Condition d'admission	- Avoir 7 ans au 31.8.- 13 ans. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.	

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire aura lieu lundi le **19 septembre 2022**.

FRAIS D'INSCRIPTION*

	Enfants (Etudiants)	Adultes (à partir de 18 ans) **
COURS COLLECTIFS		
Éveil musical (2 - 3)	gratuit	/
Pratique collective vocale: Chant choral	gratuit	/
Formation musicale (1 - 4)	gratuit	100€
COURS INDIVIDUELS (Instruments)		
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3 / Inférieur 4	75€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100€

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>. Ces prix sont dus lors de l'inscription et ne sont pas remboursables!

RENSEIGNEMENTS

Harmonie Municipale de Mondercange
Madame LECLERE Sara
E-mail : sara.leclere@monnerecher-musek.net

Chorale Princesse Marie-Astrid / Singing Ladies A.s.b.l.
Madame KLEMAN Josée
Tél : 621 29 45 91 / 55 27 66 / jkleman@pt.lu

École de musique de l'UGDA
Tony Andrich: 22 05 58 - 36 / tony.andrich@ugda.lu

(*) Ces nouveaux tarifs restent soumis à l'approbation du Conseil Communal, sous condition que le projet de loi portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal soit voté par la Chambre des Députés

(**) Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre pendant l'année scolaire de référence.

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'École de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi, 1 juin 2022

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis en complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.